

L'influence des firmes pharmaceutiques sur notre santé

Les compagnies pharmaceutiques font partie des firmes les plus riches (marges bénéficiaires de 20%) et influentes de la planète. Elles consacrent des quantités extraordinaires d'argent à la protection de leurs brevets.

L'industrie pharmaceutique c'est

- Au niveau mondial
 - 1.105 milliards de dollars de chiffre d'affaire en 2016 (estimation à 1500 milliards de dollars en 2021)
 - plus de 2000 nouveaux médicaments attendus, dont 40 à 60 chaque année
 - des génériques en hausse mais qui resteront toujours en-dessous de 50% des ventes
- En Belgique :
 - 20 milliards d'euros de chiffre d'affaire (7 milliards en 2009 et 14 milliards en 2014)
 - 2,89 milliards d'euros investis dans la recherche et le développement en 2016 (soit une hausse de 11,6% par rapport à 2015) et un solde commercial de plus de 7,22 milliards d'euros en 2016 (soit une hausse de 14,3% par rapport à 2015)
 - 1 chercheur sur 5 est étranger notamment grâce au contexte fiscal avantageux (réduction de cotisations sociales et statut d'expatrié qui permet de payer peu d'impôts)

Lobbying

Les dizaines de firmes ayant des relais à Bruxelles déclarent officiellement un budget global de lobbying qui atteint 40 millions d'euros. Cette somme sert notamment à rémunérer une armée de 176 lobbyistes liés à l'industrie du médicament.

Dans le top trois des fédérations nationales les plus influentes, la belge Pharma.be (Association générale de l'industrie du médicament). Une action médiatique a été menée dans ses locaux le 16 mars dernier, dans le cadre de la campagne TAM TAM. Il s'agissait de mettre en lumière l'opacité des accords qui la lie au gouvernement belge.

L'ONG CEO, Observatoire de l'Europe industrielle, dénonce le déséquilibre des moyens déployés : 176 lobbyistes accrédités auprès des institutions européennes pour défendre les intérêts des entreprises pharmaceutiques et des associations commerciales, contre 48 de la société civile.

Ces lobbyistes ont un accès quasi systématique avec les décideurs de la commission européenne, via les directions générales Santé, Commerce, Recherche et développement, Croissance...), mais aussi les groupes consultatifs et des contacts étroits avec l'Agence européenne du médicament.

IMI (Innovative Medicines Initiative)

Il s'agit d'un partenariat public privé mis en place au niveau européen depuis 2008.

Les partenaires sont l'Union Européenne et l'EFPIA (Fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques)

Cette initiative couvre 2 phases (2008-2013 et 2014-2020) pour un budget de 5,3 milliards d'euros.

L'Union européenne apporte sa part en cash, tandis que EFPIA participe via la mise à disposition du matériel de recherche, des laboratoires et du personnel. C'est un financement public de la recherche privée avec augmentation des bénéfices des firmes pharmaceutiques à la clef.

Ce soutien à la recherche n'est pas valorisé ni vers la population, ni vers le politique, par une baisse du prix des médicaments produits par exemple.

Nous payons donc 2 fois nos médicaments : une fois par des subsides pour la recherche, une deuxième fois quand nous les achetons à prix plein.

Les négociations sur le prix des médicaments

Le prix d'un médicament devrait dépendre de son coût de production et de l'amortissement de ce coût.

Actuellement c'est la valeur du médicament qui détermine son prix.

On parle de la valeur pour le patient (le prix qu'il serait d'accord de mettre pour bénéficier de ce médicament) mais aussi pour la santé publique (les économies réalisées par l'utilisation du médicament, éradication de maladie...)

Cette valeur est calculée en fonction du nombre d'années de vie supplémentaires que le médicament peut offrir.

Et une année de vie en bonne santé est estimée à 40.000€ !

L'exemple du SOVALDI (antiviral contre l'hépatite C) produit par le laboratoire GILEAD est particulièrement éclairant.

En Belgique, ce médicament est vendu 514€ par comprimé soit 43.000€ pour le traitement complet de 3 mois.

Or GILEAD n'a pas conçu la molécule... il a racheté une start up qui avait fait le travail. Cela lui a permis de rentabiliser et amortir les frais de recherche en 1 année !!

Pour la sécurité sociale, le coût est exorbitant et la ministre a décidé de mettre des critères de sélection des patients. Certaines personnes n'auront donc pas droit au traitement, ou devront le payer au prix plein.

L'appétit financier des firmes pharmaceutiques met en péril notre système d'assurance soins de santé.

Il est INDISPENSABLE de changer les choses pour plus de transparence et ainsi éviter les monopoles de l'industrie pharmaceutique.

En Inde, l'industrie des génériques a produit le même médicament que SOVALDI à 300€ pour le traitement complet.

C'est donc possible ! Par une licence contraignante qui oblige le producteur à produire aussi une version générique.

Les conventions des médicaments innovants (l'article 81 pour la Belgique)

Pour fixer le prix d'un médicament après son développement, des **conventions ultra secrètes** sont conclues entre un État et une société pharmaceutique. Ce système opaque permet à l'industrie de ne pas réduire le prix public d'un produit dans le pays où la convention est signée, et donc de ne pas mettre en péril des négociations de prix dans d'autres pays.

Ce système fait partie d'une tactique pour **maintenir le prix des médicaments élevés et retarder la concurrence des médicaments génériques**, ajoutant ainsi une charge supplémentaire d'au moins 3 milliards d'euros entre 2000 et 2007 sur les systèmes de santé de

l'Union Européenne.

En **Belgique**, cela se passe par la procédure « **article 81** »...

Si la convention entre la firme et le gouvernement est « publique », par contre les annexes qui contiennent les données chiffrées sont secrètes.

L'Etat paie le prix plein du médicament innovant (dont les bénéfices thérapeutiques ou les impacts budgétaires sont incertains).

L'entreprise accorde à l'Etat des ristournes tenues secrètes.

On constate une hausse importante des médicaments qui bénéficient de cette procédure.

Le constat fait par le **Centre fédérale d'Expertise des Soins de Santé** n'est pas mince... Grave manque de transparence, tarifs excessifs, bénéfices clairs pour le monde pharmaceutique mais situation difficilement tenable pour les payeurs publics...

En 2016, **pharma.be**, la coupole belge des entreprises pharmaceutiques, a même obtenu la destruction des données confidentielles contenues dans ces contrats signés entre Maggie De Block et des firmes pharmaceutiques.

Les citoyens n'ont aucun contrôle, ni aucune information, sur la qualité et le coût des médicaments qui leur sont prescrits. En même temps, partout en Europe, on impose des économies qui pèsent sur les professionnels de la santé et sur les patients pour compenser les marges toujours plus élevées laissées aux firmes pharmaceutiques.